



LM/MA/SC n° 2022-325

Le, mercredi 30 novembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 novembre 2022

Le vendredi 25 novembre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire.

Présents : Annie GORGES, Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Marc ROZIER, Romuald BENDOTTI, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD

Absent(s) et/ou Excusé(s) : Anthony d'AMBROSIO *qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN*, Bernard SALOMON *qui a donné pouvoir à Lionel MURAZ*, Ludovic PEROT, Sandrine GADBLED

Olivia UCAR-MORELLE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée pour la préparation, l'organisation et le service qui ont permis une belle commémoration du 11 Novembre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du mardi 27 septembre 2022.

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

DÉL 2022-25 – AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE RELATIVE AU SERVICE MUTUALISÉ POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION DU SOL

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être déposées par voie dématérialisée sur Next'Ads, plateforme mise en place par le service instructeur de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, par le pétitionnaire ou par la mairie lorsque le pétitionnaire dépose sa demande par papier. La convention avec la Communauté de Communes signée en 2017 n'est donc plus valable.

À noter que, conformément au courrier de la Commune à la Communauté de Communes Cœur de Savoie n° 2022-119 du 03 mai 2022 : "les instructions tacites et/ou non instruites dans les délais ne donneront pas lieu à facturation",

Folio 2022-

Il convient de signer une convention relative aux nouvelles modalités de dépôt des demandes, à noter que la grille tarifaire reste identique à celle de 2017.

Avant le vote du Conseil Municipal :

Le Maire informe qu'il y a eu moins de demandes d'autorisation d'urbanisme en 2022. Sylvie GIRAUD précise que l'immobilier est "en chute" en ce moment.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-26 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 - AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE RECRUTER ET DE RÉMUNÉRER UN AGENT RECENSEUR

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Un avis a été publié sur les supports média de Planaise pour le recrutement d'un agent recenseur.

Seule Madame Sylvaine CHRISTIN, s'est portée candidate pour effectuer ce recensement.

Il convient de recruter Madame Sylvaine CHRISTIN sur la période du 03 janvier au 20 février 2023, qui comprendra les temps de formation et les travaux de clôture du recensement 2023 et de définir le mode de rémunération au forfait pour un montant de 1.500,00 € net couvrant également les frais de l'agent recenseur.

Avant le vote du Conseil Municipal :

Josselin PAPIN demande si l'agent recenseur ne fait que déposer les documents de recensement dans les boîtes aux lettres, Olivia UCAR-MORELLE précise qu'il y a un travail de repérage en amont de la tournée. Sylvie GIRAUD informe que l'agent recenseur prépare les dossiers et les dépose dans chaque boîte aux lettres avec les instructions pour le remplissage, elle précise qu'ensuite les habitants peuvent remplir leur questionnaire directement sur internet ou le rendre à l'agent recenseur s'ils souhaitent le compléter manuellement. Xavier PERRIN demande si le salaire de 1.500,00 € comprend les charges, le Maire répond "non", mais l'État octroie une compensation de 1.100,00 € qui sera versée à la commune à la fin du premier semestre 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-27 – FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2022 (ATTRIBUTION DÉFINITIVE) ET 2023 (ATTRIBUTION PROVISoire)

Comme chaque année, par délibération n° 124-2022 du 29 septembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie a fixé les attributions de compensation définitives 2022 et provisoires 2023, il est demandé à chaque commune de valider par délibération ces montants.

À noter que les attributions de compensations définitives 2022 et provisoires 2023 sont identiques aux attributions de compensations provisoires pour 2022.

Avant le vote du Conseil Municipal :

Josselin PAPIN demande à quoi correspond ces montants d'attributions de compensation ? Olivia UCAR-MORELLE et Sylvie GIRAUD répondent qu'il s'agit d'une compensation de la Taxe Professionnelle.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-28 – AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC MONSIEUR OLIVIER PERIN, ENTREPRENEUR INDIVIDUEL "L'ARBRE ET LA TERRE", POUR LA LOCATION D'UN LOCAL DANS LE BÂTIMENT TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur Olivier PERIN, prestataire de notre commune pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des petits travaux, a émis le souhait de louer dans le Bâtiment Technique le local de 50 m² qui est vacant. Par délibération du 23.11.2021, le Conseil Municipal a validé le montant du loyer à 240,00 €, deux cent quarante euros par mois, hors charges d'électricité et d'eau et tous autres abonnements que Monsieur Olivier PERIN contracterait en son nom.

Il convient donc de signer un bail avec Monsieur Olivier PERIN, entrepreneur individuel "L'Arbre et la Terre" pour une durée de 3 ans.

Avant le vote du Conseil Municipal :

Marc ROZIER demande une précision sur l'attribution des locaux à l'intérieur du Bâtiment Technique, Le Maire répond : deux travées pour le Comité d'Animation et une travée pour Olivier PERIN. Thierry BATAILLARD demande où rangera-t-on l'étrave et la saleuse, si le prestataire qui assure actuellement le déneigement de la commune et qui stocke ces équipements sur sa propriété, venait à ne plus prendre en charge le déneigement et à rendre le matériel ? Olivia UCAR-MORELLE demande s'il ne serait pas possible de stationner les équipements dans la remise à côté du Préau, Thierry BATAILLARD répond que la dalle ne supporterait pas le poids. Le Maire répond que l'on verra au moment où la question se posera. Thierry BATAILLARD indique que l'on pourrait stocker sous le préau abrité du Bâtiment Technique. Sylvie GIRAUD demande : est-il possible de demander au Comité d'Animation de laisser un endroit libre dans les locaux mis à sa disposition pour au moins stocker la lame en cas de besoin ? Thierry BATAILLARD posera la question lors de la réunion du Comité d'Animation prévue le lendemain (samedi 26 novembre 2022).

Le Maire demande à ce que l'on se renseigne pour savoir si le vérin qui était abîmé a été réparé.

Sylvie GIRAUD demande qu'il soit rajouté sur le contrat de déneigement que le prestataire conserve l'entière responsabilité du matériel stocké sur sa propriété.

Nathalie GONTARD demande quels pourraient être les abonnements à prendre par Olivier PERIN à sa seule charge ? Il lui est répondu : téléphone, eau ...

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-29 – AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LA SAVOIE (CEN Savoie)

Suite aux échanges et aux réunions concernant les marais situés à Planaise, dans le cadre du programme du CEN Savoie relatif à la protection de deux espèces d'amphibiens dont la population est menacée en Savoie, il convient de signer une convention avec le CEN Savoie visant à organiser et cadrer la réalisation de quelques pièces d'eau en 2022 et/ou en 2023 sur les propriétés communales.

Avant le vote du Conseil Municipal :

Thierry BATAILLARD informe qu'une réunion a eu lieu à Planaise en présence des agriculteurs de la commune, lors de cette rencontre, il y a eu une présentation concernant les amphibiens menacés et les plans des terrains impactés. Les intervenantes ont indiqué que lors de la visite des Iles, elles ont trouvé des moules au bord de l'étang, ces moules ont été emportées pour étude.

Thierry BATAILLARD demande ce qu'il se passera à la fin de la convention (prévue pour 11 ans), le Maire répond que souvent, c'est le conservatoire qui continue à sa charge, si besoin, l'étude.

Olivia UCAR-MORELLE demande à quoi servent "les passages" vers l'autoroute ? Annie GORGES, Sylvie GIRAUD et Thierry BATAILLARD répondent qu'il s'agit de passages destinés à protéger les crapauds pendant la période de reproduction.

Olivia UCAR-MORELLE s'interroge sur la nocivité des traitements distillés par EID contre les moustiques pour les espèces protégées ou à protéger. Thierry BATAILLARD répond que les produits utilisés ne sont pas nocifs.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations et Questions diverses

- *Devis pour le remplacement des vitres de l'abri-bus de l'entrée du village*

Dans un premier temps, le devis est validé par l'Assemblée. Il faut voir pour la pose.

Josselin PAPIN demande qui a mis en place les abri-bus ?

Le Maire répond que c'est une entreprise.

Thierry BATAILLARD demande si l'assureur prend en charge les frais de mise en place ?

Le Maire répond "oui" sur présentation de la facture.

Le Maire demande que l'on contacte la mairie de la Chavanne pour savoir si les vitres de leur abri-bus, brisées en même temps que celles de Planaise, vont être remplacées, si oui, voir pour mutualiser la commande et ainsi partager les frais de transport.

De fait, le devis n'est pas validé en l'état.

- *Devis pour le remplacement d'une ampoule éclairage public au Puiset*

L'ampoule à remplacer est "sodium", **Josselin PAPIN** demande s'il ne serait pas judicieux d'en profiter pour mettre une ampoule "led" ?

Olivia UCAR-MORELLE répond que le retour sur investissement entre la dépense "led" et le "sodium" est supérieur à la durée de vie d'une ampoule "led". **Thierry BATAILLARD** demande quelle est la durée de vie d'une ampoule "sodium" ? **Olivia UCAR-MORELLE** répond qu'elle est de 5 ans, mais puisque l'on éteint la nuit, cette durée de vie est augmentée. **Marc ROZIER** demande quelle est la durée de vie d'une ampoule "led" ? **Olivia UCAR-MORELLE** répond qu'elle est de 10 ans. **Thierry BATAILLARD** demande s'il ne serait pas possible d'installer des éclairages publics solaires ? **Le Maire** répond que c'est encore plus cher que l'installation d'équipements en "led".

Le devis est validé par l'Assemblée.

- *Travaux au cimetière du Haut*

Sylvie GIRAUD demande à ce que l'on contacte l'entreprise Adrien d'AMBROSIO pour que les devis qu'il a transmis soient plus détaillés.

- *Illuminations de Noël*

Olivia UCAR-MORELLE indique que dans un souci de sobriété énergétique, il conviendrait de réduire la période des illuminations de fin d'année. **Michel AGUETTAZ** propose que les illuminations soient enlevées plus tôt que d'habitude après les fêtes. **Le Maire** indique que les illuminations seront mises en place le mardi 20 décembre 2022 jusqu'au mardi 3 janvier 2023.

Nathalie GONTARD informe que certaines illuminations sont en cours de réparation. **Michel AGUETTAZ** indique qu'il prendra également en charge la réparation des illuminations et qu'il verra avec **Nathalie GONTARD** pour savoir qu'elles sont celles qu'il reste à réparer.

- *Adressage*

Romuald BENDOTTI demande comment vont se passer les opérations pour la mise à jour des Banque d'Adresses Locales (BAL) et Banque d'Adresses Nationales (BAN) suite au devis établi par La Poste qui a été présenté lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2022 ?

Le Maire informe que le devis n'a pas été validé et que **Marc ROZIER** s'est proposé pour mettre à jour les banques de données.

Marc ROZIER indique qu'il s'occupera de la saisie des données, mais qu'il a besoin d'assistance pour la collecte de celles-ci. **Annie GORGES, Michel AGUETTAZ et le Maire** vont aider **Marc ROZIER** sur la partie "terrain" pour effectuer le tour du village afin de réaliser un plan quartier par quartier pour noter les données à inscrire sur le site, plus facilement et au plus juste.

Romuald BENDOTTI indique l'intérêt de cette mise à jour qui est très utile pour les transporteurs, pour les services postaux... et indispensable pour tous les services de sécurité et de santé.

Marc ROZIER informe que le lancement de la collecte est prévu courant décembre 2022 pour une mise à jour complète des BAN et BAL prévue en mars 2023.

- *Accès des Iles au + 3,5 tonnes*

Romuald BENDOTTI s'interroge sur la praticabilité de la voie aux véhicules de + 3,5 tonnes et de l'éventuelle mise en place d'un panneau interdisant la voie à ces véhicules. **Thierry BATAILLARD** indique qu'il n'est pas possible de mettre un tel panneau avant la zone, en effet, les engins agricoles empruntent cette voie pour se rendre sur leurs terres.

Xavier PERRIN propose l'installation d'un panneau : "Attention zone agricole".

Thierry BATAILLARD propose de mettre un panneau vers le rond-point : "Attention, à 200 mètres, interdiction au + 3,5 tonnes".

Après les débats, **le Maire** demande à ce que l'on recherche un panneau : "Attention voie non carrossable" ou "Interdit sauf riverains". Cette question sera présentée à nouveau au prochain Conseil Municipal pour validation du panneau à implanter ou non.

- *Arceaux pour les vélos à l'aire de jeux*

Romuald BENDOTTI demande à quelle date seront installés les arceaux à vélos ? **Le Maire** informe que **Bernard SALOMON** lui a indiqué que ceux-ci seront mis en place par Olivier PERIN et lui-même le jeudi 1^{er} décembre 2022.

- *Le Planaisot n° 4*

Le Maire informe que la prochaine édition du bulletin municipal est prévue pour janvier 2023. Il demande de contacter les associations pour qu'elles transmettent un article et des photos remémorant leurs activités, il souhaite également que les différentes commissions communales rédigent un texte à insérer dans le Planaisot.

À noter que la prochaine réunion de la Commission Communication aura lieu le mardi 6 décembre 2022 à 18h30 en Mairie.

- *Vœux du Maire*

Nathalie GONTARD demande si une date a été validée pour la cérémonie des Vœux du Maire 2023 ? Après les débats entre tous les membres du Conseil Municipal, il a été acté que la cérémonie aura lieu le vendredi 13 janvier 2023 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h35

Le Maire,
Lionel MURAZ

La Secrétaire de Séance,
Olivia UCAR-MORELLE

